

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 10 Décembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 04 Décembre 2024. Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, LEMOINE Fernand, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine. **Excusés :** CLAVEL Eric (pouvoir à Forest JY.), FONGARO Laurent, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Rollin P.), LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain (pouvoir à Moreaux J.), **Absents :** AUGER Catherine, BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, MAZOIRE Guy, SAURAT Jean-François.  
**Secrétaire de séance : SIMONNET Pascale En exercice : 44. Présents : 28. Votants : 32**

### 10. Affaires Générales : Délibération portant avis sur la proposition de modification des statuts du SCoT du Grand Nevers – Rapporteur : F. GAUTHERON

A l'occasion du comité syndical du SCoT du Grand Nevers du 4 novembre 2024, les délégués syndicaux ont adopté une délibération proposant la modification des statuts du syndicat mixte du SCoT du Grand Nevers.

Face aux difficultés récurrentes pour satisfaire le quorum lors des séances du Comité syndical, cette modification a pour but de modifier le nombre total de délégués au Syndicat mixte afin de diminuer le niveau de quorum et d'adapter la clé de répartition des sièges du Comité syndical en conséquence.

Actuellement le nombre de délégués titulaires et suppléants est fixé respectivement à 47 et à 25 élus. Soit un quorum de 24 délégués. La proposition porte sur un nombre de délégués titulaires établi à 34 élus pour autant de suppléants. La présence de 17 élus permettrait d'atteindre le nouveau quorum.

Pour la Communauté de communes Sud Nivernais, le nombre de délégués titulaires passerait de 9 à 6 représentants et celui des délégués suppléants de 5 à 6 représentants.

Conformément aux articles L5711-1 et L5211-20 du code général des collectivités territoriales, il est demandé aux EPCI de formuler un avis sur la proposition de modification des statuts du SCoT du Grand Nevers.

#### **Il est proposé au Conseil communautaire :**

- **De formuler un avis favorable** aux modifications des statuts du Syndicat Mixte du Scot du Grand Nevers.
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document y afférent

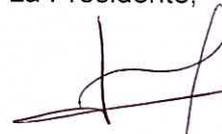
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

**Fait à Decize, Le 10 Décembre 2024**

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 12/12/2024  
Et de la publication le 12/12/2024

La Présidente

La Présidente,



R. ROY